DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BERNAY-EST

MAIRIE
DE
**SERQUIGNY**

27470

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST.

Etaient présents :
MM. PREVOST, PIGNET, LEFEBVRE. COROUGE. Mmes VATINEL, VARAISE MM. DANNEELS. DELAMARE. CORDIER. PIQUENOT. MUHLMEYER. VALENTIN.
Mmes DERIOT. LE GOFF. METTON. REINE. GERMAIN. PICHEREAU

Pouvoirs : Mme QUIER donne pouvoir à Mme VATINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme VARAISE est nommée secrétaire.

DATE DE CONVOCATION
**04.12.2015**
DATE D'AFFICHAGE
**04.12.2015**
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE

| | |
|---|---|
| Nombre de membres | 19 |
| Présents | 18 |
| Suffrages exprimés | 19 |

**Objet : MISE EN PLACE DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL**

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2005-882 du 2 Août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises précise les modalités de mise en œuvre d'un droit de préemption commercial sur une commune, lui permettant ainsi de diminuer les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Il rappelle qu'en juin 2012, un rapport a été établi par le Cabinet Albert et Associés portant sur une étude de dynamisation du commerce, de l'artisanat, et des services sur la ville de Serquigny. Cette étude avait d'ailleurs permis d'obtenir une aide au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Ce rapport démontrait notamment que les activités marchandes se concentrent principalement sur la rue Max Carpentier, qui accueille 20 activités sur les 42 recensées sur la commune (commerciales ou artisanales), sur 300 mètres. Cette configuration permet une identification et une lisibilité claire du linéaire marchand. Celui-ci débute avec l'activité de photographie, juste avant le croisement avec la rue du Docteur Piau, et se poursuit jusqu'à la mairie.

Il était également noté que la diversité des offres pouvait être améliorée et l'attractivité du commerce ainsi renforcée. En tout état de cause, Monsieur le Maire pense qu'il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien de la diversité des commerces actuels.

**Vu** les articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code de l'Urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212706220-20151211-1708-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2015
Publication : 18/12/2015
Le Maire, Lionel PREVOST

commerciaux,

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le code de l'urbanisme,

**Considérant** qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune,

**Vu** le décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007, codifié aux articles R214-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212706220-20151211-1708-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2015
Publication : 18/12/2015

**Vu** la délibération du conseil municipal en date 26 juin 2015 adoptant le projet de délibération de mise en œuvre du droit de préemption commercial sur la commune de Serquigny,

Les mesures de publicité mises en œuvre pour faire connaître la délibération seront : affichage en mairie, publicité dans les journaux, bulletin municipal, site internet. Un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner des fonds de commerce situés en centre bourg, les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et les précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera mis en place. Il convient de préciser que ce registre sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Enfin, il est rappelé que chaque cession sera ainsi subordonnée à une déclaration préalable faite par le cédant à la commune, précisant le prix et les conditions de cession. Le silence de la commune pendant deux mois à compter de la réception de la déclaration vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Le **périmètre de sauvegarde** du commerce et de l'artisanat de proximité à Serquigny pourrait s'établir conformément au plan ci-joint et qui comporterait :

- la rue Max Carpentier dans son intégralité,
- la route de Beaumont dans son intégralité,
- la rue de Normandie dans son intégralité,
- la rue du Docteur Piau du n°2 au n°4ter côté pair, le n°1 et le n°9001 côté impair,
- l'avenue Pierre Sémard du n°1 au n°4,
- la place Etienne Touzeau dans son intégralité,
- la rue de l'Eglise dans son intégralité.

**Vu** l'avis favorable sur le projet par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure en date du 17 juillet 2015,

**Vu** l'avis favorable sur le projet par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure en date du 09 juillet 2015,
**Considérant** qu'en l'absence d'observations des Compagnies Consulaires dans les deux mois de leur saisine, l'avis est réputé favorable,

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

**ADOPTE la mise en œuvre du droit de préemption commercial sur la commune de Serquigny, conformément aux modalités décrites ci-dessus.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212706220-20151211-1708-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2015
Publication : 18/12/2015

Fait à SERQUIGNY, le 11 décembre 2015

MAIRIE DE SERQUIGNY 27470

Le Maire,
Lionel PREVOST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212706220-20151211-1708-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2015
Publication : 18/12/2015

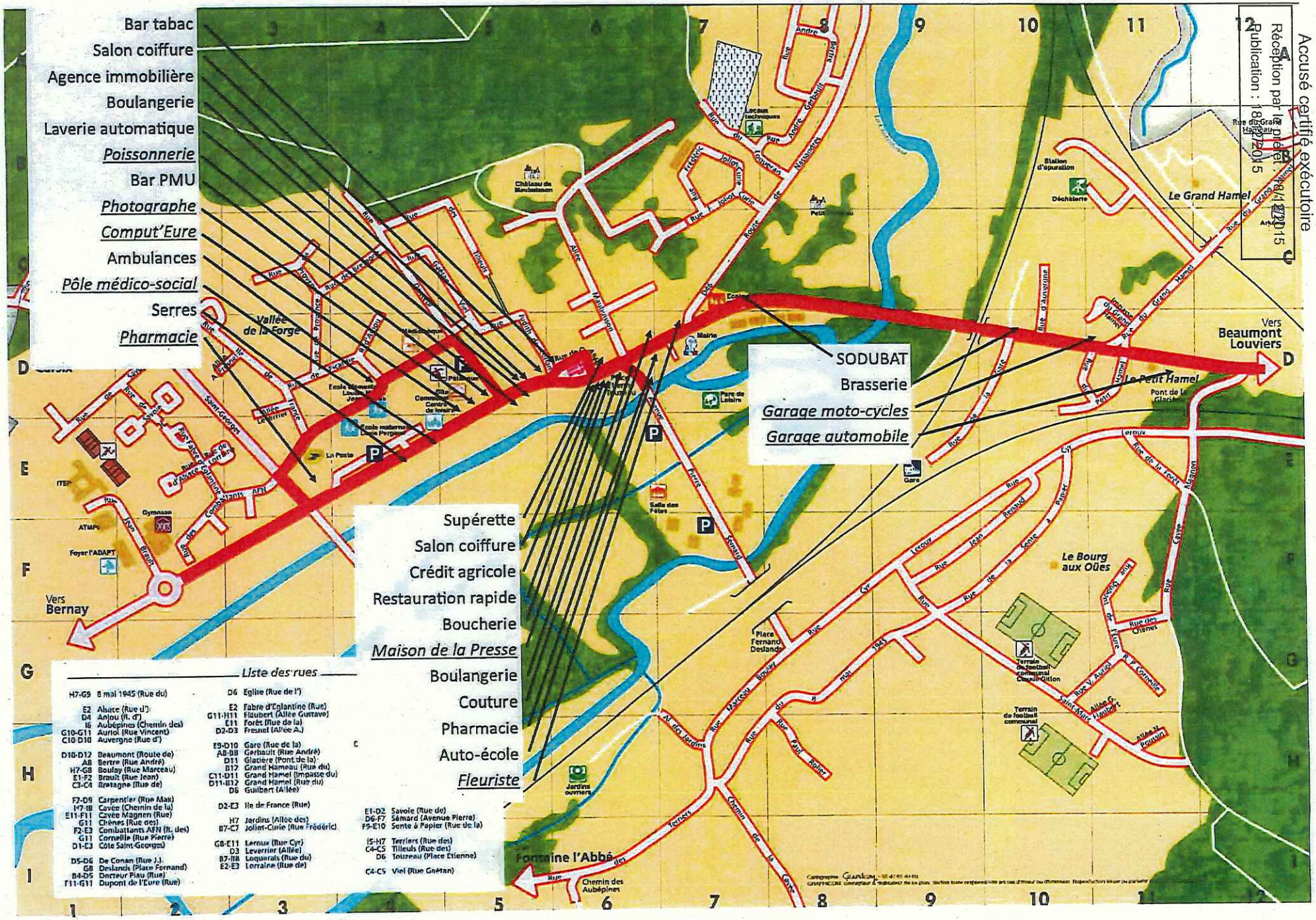
Bar tabac
Salon coiffure
Agence immobilière
Boulangerie
Laverie automatique
Poissonnerie
Bar PMU
Photographe
Comput'Eure
Ambulances
Pôle médico-social
Serres
Pharmacie
SODUBAT
Brasserie
Garage moto-cycles
Garage automobile
Supérette
Salon coiffure
Crédit agricole
Restauration rapide
Boucherie
Maison de la Presse
Boulangerie
Couture
Pharmacie
Auto-école
Fleuriste
Liste des rues
H7-G9 8 mai 1945 (Rue du)
E2 Alsace (Rue d')
D4 Anjou (R. d')
I6 Aubépines (Chemins des)
G10-G11 Auriol (Rue Vincent)
C10-D10 Auvergne (Rue d')
D10-D12 Beaumont (Route de)
A8 Bertre (Rue André)
H7-G8 Boulay (Rue Marceau)
E1-F2 Brault (Rue Jean)
C3-C4 Bretagne (Rue de)
F2-D9 Carpentier (Rue Max)
I7-I8 Cavée (Chemin de la)
E11-F11 Cavée Magnen (Rue)
G11 Chênes (Rue des)
F2-E3 Combattants AFN (R. des)
G11 Corneille (Rue Pierre)
D1-E3 Côte Saint-Georges
D5-D6 De Conan (Rue J.)
G8 Deslandes (Place Fernand)
B4-D5 Docteur Plau (Rue)
F11-G11 Dupont de l'Eure (Rue)
D6 Eglise (Rue de l')
E2 Fabre d'Eglantine (Rue)
G11-H11 Flaubert (Allée Gustave)
E11 Forêt (Rue de la)
D2-D3 Fresnel (Allée A.)
E9-D10 Gare (Rue de la)
A8-B8 Gerbault (Rue André)
D11 Glacière (Pont de la)
B17 Grand Hameau (Rue du)
C11-D11 Grand Hamel (Impasse du)
D11-B12 Grand Hamel (Rue du)
D6 Guilbert (Allée)
D2-E3 Ile de France (Rue)
H7 Jardins (Allée des)
B7-C7 Joliot-Curie (Rue Frédéric)
G8-E11 Leroux (Rue Cyr)
D3 Leverrier (Allée)
B7-I8 Loquerais (Rue du)
E2-E3 Lorraine (Rue de)
E1-D2 Savoie (Rue de)
D6-F7 Sémard (Avenue Pierre)
F9-E10 Sente à Papier (Rue de la)
I5-H7 Terriers (Rue des)
C4-C5 Tilleuls (Rue des)
D6 Toulzeau (Place Etienne)
C4-C5 Viel (Rue Gaétan)
Vallée de la Forge
Vers Bernay
Vers Beaumont Louviers
Le Grand Hamel
Le Petit Hamel
Le Bourg aux Oües
Fontaine l'Abbé
Mairie
Gare
Déchèterie
Station d'épuration
Terrain de football communal Claude Quillon
Terrain de football communal
Jardins ouvriers
Salle des Fêtes
Gymnase
Foyer l'ADAPT
ATMPs
Pont de la Glacière
Place Fernand Deslands
Rue du 8 mai 1945
Rue Marceau Boulay
Rue Jean Brault
Rue Cyr
Rue Paul Rolier
Chemin des Aubépines
Chemin de la Cavée
Rue de la Forêt
Rue des Chênes
Rue V. Auriol
Rue Saint-Mimi
Allée G. Viollier
Allée Corneille
Allée Poussin
Rue de la Glacière
Rue du Petit Hamel
Rue du Grand Hamel
Rue de la Gare
Rue de la Cavée
Rue de la Source
Rue de la Fleurie
Rue de la Forêt
Rue Jean Brault
Rue des Terriers
Rue des Jardins
Rue Gerbault
Rue Joliot-Curie
Rue de Normandie
Rue de Bretagne
Rue de Provence
Rue de Lorraine
Rue de Savoie
Rue de l'Eglise
Rue d'Alsace
Rue d'Anjou
Rue d'Auvergne
Rue Saint-Georges
Rue de la Cavée
Rue de la Source
Rue de la Fleurie
Rue de la Forêt
Rue des Chênes
Rue V. Auriol
Rue Saint-Mimi
Allée G. Viollier
Allée Corneille
Allée Poussin
Rue de la Glacière
Rue du Petit Hamel
Rue du Grand Hamel
Rue de la Gare